

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-160

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>Présentation générale du Budget Primitif 2015</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de considérer que, au vu des différents rapports proposés, les dépenses et les recettes du budget sont adoptées par chapitre pour un total de 877 128 380,51 €, dont 719 980 115,33 € pour les opérations réelles et 157 148 265,18 € pour les opérations d'ordre, ainsi que les Autorisations de programme et d'autorisation d'engagement correspondante ;
- d'adopter le montant de l'emprunt d'équilibre pour 2015 fixé à 85 711 192,33 € ;
- de voter au titre du programme P016 - Réussir la future Normandie une autorisation d'engagement d'un montant de 935 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 475 000 €
 - 2016 : 460 000 €
- d'affecter sur cette AE, une tranche de 400 000 € au titre de l'opération P016 O003 - Convergence du budget & finances, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AE, une tranche de 100 000 € au titre de l'opération P016 O002 - Convergence des ressources humaines, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AE, une tranche de 435 000 € au titre de l'opération P016 O001 - Convergence des systèmes d'informations, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- de voter au titre du programme P016 - Réussir la future Normandie une autorisation de programme d'un montant de 760 000 €, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 471 670 €
 - 2016 : 288 330 €
- d'affecter sur cette AP une tranche de 760 000 € au titre de l'opération P016 O001 - Convergence des systèmes d'informations, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 475 000 € sur le chapitre 930 – Services généraux ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 471 670 € sur le chapitre 900 – Services généraux ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-161

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction de la Communication</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de voter au titre du programme P003 « Promouvoir la Région Basse-Normandie » une AE d'un montant de 1 864 000, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suite :
2015 : 1 864 000 €
- d'affecter sur cette AE une tranche de 75 000 € au titre de l'opération P003O001 – Autres évènements, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 25 000 € au titre de l'opération P003O002 – Commandes diverses, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 69 000 € au titre de l'opération P003O003 – Communication interne, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 70 000 € au titre de l'opération P003O004 – Fête de la musique, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 160 000 € au titre de l'opération P003O005 – Foire de Caen, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 10 000 € au titre de l'opération P003O018 – Frais de réception, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 150 000 € au titre de l'opération P003O027 – Honoraires agences de communication, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 20 000 € au titre de l'opération P003O028 – Identité visuelle, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 100 000 € au titre de l'opération P003O029 – Insertions publicité, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 320 000 € au titre de l'opération P003O030 – Magazine reflets, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 130 000 € au titre de l'opération P003O031 – Numérique audiovisuel et internet, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 45 000 € au titre de l'opération P003O032 – Objets publicitaires, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 10 000 € au titre de l'opération P003O033 – Plaquettes, dépliants et imprimés, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'affecter sur cette AE une tranche de 150 000 € au titre de l'opération P003O034 – Promotion du dispositif cart@too, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- d'affecter sur cette AE une tranche de 530 000 € au titre de l'opération P003O036 – Sports de haut niveau, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- de voter au titre du programme P366 « Favoriser le rayonnement de la Basse Normandie », une AE d'un montant de 276 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 276 000 €
- d'inscrire un crédit de paiement de 2 690 000 € sur le chapitre 930 « Services généraux »,
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision,

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-17852-BF-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-162

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015- Affaires Juridiques</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme P 200 Sécuriser les actions de la Région, une AE d'un montant de 40 000 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 12 000 €
2016 : 12 000 €
2017 : 8 000 €
2018 : 8 000 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de 40 000 € au titre de l'opération P200O001 Assurances, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 186 000 € sur le chapitre 930 Services Généraux,

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19312-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-163

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction des Bâtiments Régionaux</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de voter au titre du programme « P 101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées », une autorisation de programme d'un montant de 20 080 000 € sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 760 000 €

2016 : 6 340 000 €

2017 : 8 730 000 €

2018 : 3 250 000 €

- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
 - ✓ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O089 - Travaux imprévus dans les lycées »
 - ✓ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O108 – Rénovation de l'internat au lycée Marcel Mézen à Alençon »
 - ✓ un montant de 380 000 € au titre de l'opération « P101O109 – Restructuration de l'amphithéâtre au lycée Pierre et Marie Curie à Saint-Lô »
 - ✓ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O110 – Restructuration d'un atelier de machinisme agricole au lycée agricole Auguste Loutreuil à Sées »
 - ✓ un montant de 4 000 000 € au titre de l'opération « P101O111 – Restructuration des internats au lycée Claude Léhec à Saint Hilaire du Harcouët »
 - ✓ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P101O112 – Restructuration de l'atelier des OP au lycée Charles de Gaulle à Caen »
 - ✓ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P101O113 – Restructuration de la salle des professeurs au lycée Malherbe à Caen »
 - ✓ un montant de 3 500 000 € au titre de l'opération « P101O114 – Restructuration de l'internat garçons à l'EREA Yvonne Guégan à Hérouville »
 - ✓ un montant de 3 000 000 € au titre de l'opération « P101O115 – Rénovation des internats au lycée Edmond Doucet à Equeurdreville »
 - ✓ un montant de 350 000 € au titre de l'opération « P101O116 – Mise aux normes du service de restauration au lycée Charles Tellier à Condé sur Noireau »
 - ✓ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P101O117 – Restructuration de l'administration au lycée Napoléon à L'Aigle »
 - ✓ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P101O118 – Restructuration de l'internat au lycée Jean Mermoz à Vire »

- de voter au titre du programme « P 102 - Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées », une autorisation de programme d'un montant de 34 055 000 € sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 3 805 000 €

2016 : 19 585 000 €

2017 : 7 515 000 €

2018 : 3 150 000 €

- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
 - ✓ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P102O069 - Travaux imprévus dans les lycées de Basse-Normandie »
 - ✓ un montant de 3 500 000 € au titre de l'opération « P102O084 – Programme de travaux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dans les lycées de Basse-Normandie »
 - ✓ un montant de 1 000 000 € au titre de l'opération « P102O098 - Travaux d'accessibilité au lycée Robert de Mortain à Mortain »
 - ✓ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P102O101 – Réfection des façades et travaux d'étanchéité (2^{ème} tranche) au lycée Alain à Alençon »
 - ✓ un montant de 1 115 000 € au titre de l'opération « P102O103 – Réfection de la couverture des ateliers techniques au lycée Alain à Alençon »
 - ✓ un montant de 300 000 € au titre de l'opération « P102O104 – Remplacement des canalisations amiantées sous le bâtiment technique au lycée Alain à Alençon »
 - ✓ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O105 – Rénovation des blocs douches de l'internat au LEPA d'Alençon »
 - ✓ un montant de 1 200 000 € au titre de l'opération « P102O106 – Réfection des couvertures au lycée Mézeray à Argentan »

- ✓ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O107 – Mise en accessibilité des bâtiments B, D, F et H au lycée Mézeray à Argentan »
- ✓ un montant de 80 000 € au titre de l'opération « P102O108 – Etanchéité des couvertures des vestiaires/sanitaires au lycée Emile Littré à Avranches »
- ✓ un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération « P102O109 – Remise en état des VRD au lycée Emile Littré à Avranches »
- ✓ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O110 – Mise en accessibilité de l'externat au lycée Emile Littré à Avranches »
- ✓ un montant de 50 000 € au titre de l'opération « P102O111 – Reprise de la terrasse du lieu de vie au LEPA la Baie du Mont Saint Michel à Saint Hilaire du Harcouët »
- ✓ un montant de 750 000 € au titre de l'opération « P102O112 – Amélioration du bâti (isolation, verrières, électricité, ravalement) au lycée Camille Claudel à Caen »
- ✓ un montant de 960 000 € au titre de l'opération « P102O113 – Réfection des couvertures des bâtiments A et B au lycée Victor Lépine à Caen »
- ✓ un montant de 300 000 € au titre de l'opération « P102O114 – Reprise des toitures terrasses au lycée Malherbe à Caen »
- ✓ un montant de 2 500 000 € au titre de l'opération « P102O115 – Menuiseries extérieures de la façade nord et étanchéité du bâtiment principal (1^{ère} tranche) au lycée Malherbe à Caen »
- ✓ un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération « P102O116 – Réfection des sanitaires du bâtiment externat au lycée Malherbe à Caen »
- ✓ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O117 – Etanchéité du préau poisson au lycée Jean Rostand à Caen »
- ✓ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O118 – Accessibilité à la loge et aux logements au lycée Louis Liard à Falaise »
- ✓ un montant de 1 500 000 € au titre de l'opération « P102O119 – Réfection des étanchéités au lycée Salvador Allende à Hérouville Saint Clair »
- ✓ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O120 – Réfection des réseaux d'évacuation d'EP et d'EU au lycée Jules Verne à Mondeville »
- ✓ un montant de 2 500 000 € au titre de l'opération « P102O121 – Réfection des couvertures du château et des menuiseries des internats au lycée agricole Le Robillard à Saint Pierre sur Dives »
- ✓ un montant de 300 000 € au titre de l'opération « P102O122 – Mise en accessibilité du bâtiment D au lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg »
- ✓ un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P102O123 – Etanchéité des bâtiments cuisine, administration, internat et gymnase au lycée Edmond Doucet à Equeurdreville »
- ✓ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O124 – Mise en accessibilité de la restauration et de l'administration au lycée Edmond Doucet à Equeurdreville »
- ✓ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O125 – Remplacement des menuiseries extérieures au lycée Henri Cornat à Valognes »
- ✓ un montant de 50 000 € au titre de l'opération « P102O126 – Réparation du fronton principal au lycée Henri Cornat à Valognes »
- ✓ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O127 – Rénovation des sanitaires de l'internat garçons au lycée Charles François Lebrun à Coutances »
- ✓ un montant de 600 000 € au titre de l'opération « P102O128 – Démolition d'un bâtiment non conforme et reprise des voieries et réseaux au lycée La Roquette à Coutances »
- ✓ un montant de 350 000 € au titre de l'opération « P102O129 – Reprise des toitures terrasses de l'externat et des locaux socio-culturels et de la charpente bois du gymnase au lycée agricole de Coutances »
- ✓ un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P102O130 – Réfection du faux-plafond du gymnase au lycée Les Andaines à La Ferté Macé »
- ✓ un montant de 3 000 000 € au titre de l'opération « P102O131 – Réfection de façades et de couvertures au lycée Flora Tristan à La Ferté Macé »
- ✓ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O132 – Remplacement des menuiseries extérieures au lycée Albert Sorel à Honfleur »
- ✓ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P102O133 – Travaux d'étanchéité et de désenfumage (nouvelle tranche) au lycée Jean Guéhenno à Flers »

- √ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O134 – Remplacement de sols dégradés amiantés dans la restauration au lycée Jean Guéhenno à Flers »
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O135 – Séparation des réseaux et renforcement de la galerie extérieure du gymnase au lycée Paul Cornu à Lisieux »
 - √ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P102O136 – Reprise des sols amiantés du bâtiment internat au lycée Paul Cornu à Lisieux »
 - √ un montant de 1 000 000 € au titre de l'opération « P102O137 – Rénovation des toitures terrasses et isolation au lycée Le Verrier à Saint-Lô »
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P102O138 – Agenda d'accessibilité programmée dans les lycées de Basse-Normandie »
- de voter au titre du programme « P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées », une autorisation d'engagement d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
- 2015 : 200 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
- √ un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P102O0139 – DERP complémentaire (Dotation Entretien, Réparation du Propriétaire) »
- de voter au titre du programme « P103 – Optimiser le patrimoine régional hors lycées », une autorisation de programme d'un montant de 400 000 € sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
- 2015 : 400 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2015 :
- √ un montant de 400 000 € au titre de l'opération « P103O013 – Travaux pour économie d'énergie à l'Abbaye d'Ardenne »
- de voter au titre du programme « P231 – Entretenir et équiper les bâtiments régionaux », une autorisation de programme d'un montant de 3 180 500 € sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
- 2015 : 635 500 €
 2016 : 500 000 €
 2017 : 500 000 €
 2018 : 500 000 €
 2019 : 1 045 000 €
- d'affecter sur cette autorisation de programme votée en 2014 :
- √ un montant de 80 500 € au titre de l'opération « P231O002 - Autres sites »,
 - √ un montant de 3 000 000 € au titre de l'opération « P231O008 – Site Abbaye-aux-Dames »
 - √ un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P231O011 – Site Abbaye d'Ardenne »
- de voter au titre du programme « P231 – Entretenir et équiper les bâtiments régionaux », une autorisation d'engagement d'un montant de 1 788 582 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel s'établissant comme suit :
- 2015 : 1 788 582 €
- d'affecter sur cette autorisation d'engagement votée en 2014 :
- √ un montant de 60 000 € au titre de l'opération « P231O001 - Antennes régionales »,
 - √ un montant de 500 000 € au titre de l'opération « P231O002 - Autres sites »,
 - √ un montant de 390 000 € au titre de l'opération « P231O003 - Bâtiment Avenue du 6 Juin »,
 - √ un montant de 350 000 € au titre de l'opération « P231O004 - Bâtiment Clos Herbert »,
 - √ un montant de 5 000 € au titre de l'opération « P231O005 - Local Equipe Espaces Verts »,
 - √ un montant de 55 000 € au titre de l'opération « P231O006 – Logements de fonction »,
 - √ un montant de 428 582 € au titre de l'opération « P231O008 – Site Abbaye-aux-Dames »,

- d'inscrire un crédit de paiement de :
 - 50 146 477,69 € sur le chapitre 902 « Enseignement »
 - 500 000 € sur le chapitre 932 « Enseignement »
 - 1 320 500 € sur le chapitre 900 « Services généraux »
 - 1 788 582 € sur le chapitre 930 « Services généraux »
 - 25 000 € sur le chapitre 944 « Frais de fonctionnement des groupes d'élus »
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19690-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-164

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - DMCP</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de voter au titre du programme P230 Assurer la logistique de l'institution, une **AE d'un montant de 153 252 €**, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 67 626 €
 - 2016 : 67 626 €
 - 2017 : 18 000 €
- de voter au titre du programme P230 Assurer la logistique de l'institution, une **AP d'un montant de 180 000 €**, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - 2015 : 65 000 €
 - 2016 : 115 000 €
- d'affecter sur cette AE une tranche de 99 252 € au titre de l'opération P230O003 Moyens du CESER, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AE une tranche de 54 000 € au titre de l'opération P230O007 -Frais de fonctionnement du service marchés, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AP une tranche de 180 000 € au titre de l'opération P230O001 fournitures et matériels, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 487 626 € sur le chapitre 930 - Services généraux ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 414 772 € sur le chapitre 900 - Services généraux ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-165

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Ressources Humaines</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme P250 gérer les ressources humaines une AE/AP d'un montant de
 - 31 564 069 € sur le chapitre 930
 - 51 402 319 € sur le chapitre 932
 - 588 620 € sur le chapitre 933
 - 314 785 € sur le chapitre 944
- de supprimer le poste de chargé de gestion n° 35378 au 30/09/14 et le poste de chargé de mission n° 35955 au 31/12/14 à la DJSVA
- de procéder au recrutement à la DBR d'un chargé d'opérations du cadre d'emploi des ingénieurs n° 39881 au 01/01/2015
- de créer à la DSI au 01/03/15 1 chef de projet du cadre d'emploi des ingénieurs n° 39 9323 et 4 assistants technique de projets du cadre d'emploi des techniciens n° 39 924 ;39925 ;39926,et 39927
- de transformer le poste de chargé de mission FSE n° 39404 créé à la DEFPA lors de l'AP du 26 et 27 juin 2014 en chargé de gestion
- de créer 1 poste de chargé de mission « tourisme de mémoire » n° 40007 à la DSFE,
- de créer au 01/01/2015, les 24 postes dédiés à la gestion des fonds européens selon la répartition suivante :

	Catégorie	Direction	Numéros de Postes
<u>FEAMP - 1 poste</u>			
1 chargé de gestion (juillet 2015)	B	DARM	39983
-	-		
<u>FEADER - 12 postes</u>			
3 chargés de gestion à l'agriculture	B	DARM	39984/39985/39986
4 chargés de gestion à l'agriculture	B	DARM	39987/39988/39989/39990
1 chargé de gestion à environnement	B	DADDTE	39991
1 chargé de mission coordination appui leader	A	DADDTE	39992
3 instructeurs leader (B)	B	DADDTE	39993/39994/39995
-	-		
<u>FEDER - 11 postes</u>			
3 chargés de mission coordination pluri-fonds	A	DAERI	39996/39997/39998/
1 chargé de mission réglementation	A	DAERI	39999
3 chargés de mission audit interne	A	DAERI	40000/40001/40002
1 Chargé de mission	A	DSFE	40003
3 contrôleurs -	A	DGS	40004/40005/40006

- de procéder à la modification du tableau des effectifs
- par ailleurs, je vous propose que, lorsqu'un poste de catégorie A ne peut être pourvu par une candidature statutaire satisfaisante, ce poste puisse être pourvu par un cadre A contractuel recruté en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Ces cadres seront rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles correspondantes et pourront bénéficier du régime indemnitaire afférant

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-17765-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-166

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Evaluation des politiques publiques</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme « P080-Evaluer les politiques publiques », une AE d'un montant de 100 000 €, sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 40 000 €
2016 : 60 000 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P080O002 – Evaluation CEV », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.
- d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 € sur le chapitre 930-Services Généraux.
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19689-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-167

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Les recettes du Budget Primitif 2015</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de voter le tarif de la taxe sur les cartes grises à 35 €/CV en 2015 ;
- de voter pour 2015 l'exonération à hauteur de 100 % de la taxe sur les cartes grises des véhicules fonctionnant au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel (GNV), du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du super éthanol E85.
- de voter le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0 € en 2015 ;
- de voter les recettes du budget primitif 2015 de la Région de la manière suivante :

BP 2015 Recettes réelles		
Programmes de recettes	Fonctionnement	Investissement
P004 Mouvements financiers divers	18 899 000,00	
P006 Compensations fiscales	79 187 430,00	
P008 Dotations Etat	197 243 993,00	21 779 832,00
P009 Fiscalité à taux local	76 479 600,00	
P010 Fiscalité à taux national	158 026 186,00	
P011 Recettes conditionnées : dispositifs	17 805 737,00	13 934 384,00
P012 Recettes conditionnées : projets	311 995,00	1 555 000,00
P013 Avances et fonds d'investissement		9 459 843,00
P014 Produits du domaine	6 454 860,00	
P015 Autres produits	938 175,00	2 192 888,00
Recettes BP hors emprunt	555 346 976,00	48 921 947,00
Emprunt d'équilibre		85 711 192,33

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-168

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Programmes divers de gestion</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de voter pour les dépenses imprévues :
 - une autorisation de programme de 2 000 000 € sur le chapitre 950.
 - une autorisation d'engagement de 2 000 000 € sur le chapitre 952.

Pour le programme P367 « Optimiser les moyens généraux et les relations publiques » :

- de voter au titre de ce programme une AE d'un montant de 435 650 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 435 650 €
- d'affecter sur cette AE un montant de 435 650 € au titre du programme P367 Optimiser les moyens généraux et les relations publiques, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'inscrire un crédit de paiement de 562 350 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- d'inscrire un crédit de paiement de 52 000 € sur le chapitre 944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus,
- d'inscrire un crédit de paiement de 4 847 € sur le chapitre 900 Services Généraux,

Pour le programme P004 « Mouvements financiers divers » :

➤ Mouvements réels :

- d'inscrire un crédit de paiement de 180 000 € sur le chapitre 930 Services Généraux,
- d'inscrire un crédit de paiement de 17 000 000 € sur le chapitre 945 « Dotations aux provisions »

➤ Mouvements d'ordre :

- d'inscrire sur le chapitre 926 Transferts entre sections :
 - un montant de 14 954 832 € en dépense,
 - un montant de 129 000 000 € en recette
- d'inscrire sur le chapitre 946 Transferts entre sections :
 - un montant de 129 000 000 € en dépense,
 - un montant de 14 954 832 € en recette
- d'inscrire sur le chapitre 925 Opérations patrimoniales :
 - un montant de 1 500 000 € en dépense,
 - un montant de 1 500 000 € en recette
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou aux individualisations des crédits.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19710-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-169

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Dette de la Région</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 60 371 584,10 € en section d'investissement sur le chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières », dont 30 000 000 € de montants prévisionnels au titre des remboursements anticipés des emprunts revolving ;

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 7 606 114,86 € en section de fonctionnement sur le chapitre 943 « Opérations financières » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19686-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-170

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>Budget 2015 - Direction des Systèmes d'Information</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme **P180 - Piloter et optimiser les SI**, une AP d'un montant de 1 105 000 €, sur le chapitre 900, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 492 000 €
2016 : 571 000 €
2017 : 40 000 €
2019 : 2 000 €
- d'affecter sur cette AP une tranche de 1 105 000 €, au titre du programme P180 - Piloter et optimiser les SI, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 835 930 € sur le chapitre 900 Services Généraux ;
- de voter au titre du programme **P180 - Piloter et optimiser les SI**, une AE d'un montant de 3 602 810 € sur le chapitre 930, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 535 610 €
2016 : 1 214 200 €
2017 : 975 000 €
2018 : 726 000 €
2019 : 152 000 €
- d'affecter sur cette AP une tranche de 3 602 810 € au titre du programme **P180 - Piloter et optimiser les SI**, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 1 276 616,59 € sur le chapitre 930 Services Généraux ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 25 000 € sur le chapitre 944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-171

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 Direction de l'Aménagement, du Développement Durable et de la Transition Energétique</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-

Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AE d'un montant de 2 468 865 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 1 941 500 €
2016 : 310 000 €
2017 : 217 365 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AE CPER d'un montant de 4 694 570 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 592 275 €
2016 : 820 459 €
2017 : 820 459 €
2018 : 820 459 €
2019 : 820 459 €
2020 : 820 459 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AP d'un montant de 2 550 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 175 000 €
2016 : 1 225 000 €
2017 : 1 100 000 €
2018 : 50 000 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AP CPER d'un montant de 38 000 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 922 730 €
2016 : 2 600 000 €
2017 : 4 000 000 €
2018 : 8 000 000 €
2019 : 8 000 000 €
2020 : 14 477 270 €
- de voter au titre du programme « P020- Animer et développer les territoires », une AP FEDER d'un montant de 7 800 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2016 : 1 500 000 €
2017 : 1 500 000 €
2018 : 1 500 000 €
2019 : 1 800 000 €
2020 : 1 500 000 €
- de voter au titre du programme « P021- Produire des études et des données SIG », une AE d'un montant de 120 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 80 000 €
2016 : 40 000 €
- de voter au titre du programme « P021- Produire des études et des données SIG », une AP d'un montant de 100 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 50 000 €
2016 : 43 400 €
2017 : 6 600 €
- de voter au titre du programme « P022- Soutenir le grand projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel », une AE d'un montant de 700 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 700 000 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AE d'un montant de 320 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 44 192,31 €
2016 : 90 000 €
2017 : 105 807,69 €
2018 : 80 000 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AE CPER d'un montant de 1 200 000 €, sur le chapitre 935, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 94 150 €
2016 : 125 457 €
2017 : 180 850 €
2018 : 199 543 €
2019 : 200 000 €
2020 : 400 000 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AP d'un montant de 1 400 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 185 000 €
2016 : 315 000 €
2017 : 211 763,29 €
2018 : 200 000 €
2019 : 488 236,71 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AP CPER d'un montant de 4 800 000 €, sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 200 000 €
2016 : 400 000 €
2017 : 700 000 €
2018 : 800 000 €
2019 : 800 000 €
2020 : 1 900 000 €

- de voter au titre du programme « P210- Favoriser l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines », une AP FEDER d'un montant de 5 000 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 200 000 €
2016 : 1 000 000 €
2017 : 1 000 000 €
2018 : 1 000 000 €
2019 : 1 000 000 €
2020 : 800 000 €

- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AE d'un montant de 130 000 €, sur le chapitre 934, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 130 000 €

- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AE CPER d'un montant de 180 000 €, sur le chapitre 934, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 30 000 €
2016 : 30 000 €
2017 : 30 000 €
2018 : 30 000 €
2019 : 30 000 €
2020 : 30 000 €

- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AP d'un montant de 82 839 €, sur le chapitre 904, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 82 839 €
- de voter au titre du programme « P310- Favoriser l'accès à la santé », une AP CPER d'un montant de 4 500 000 €, sur le chapitre 904, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 77 557 €
2016 : 227 557 €
2017 : 427 557 €
2018 : 677 557 €
2019 : 750 000 €
2020 : 2 339 772 €
- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AE d'un montant de 1 180 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 280 000 €
2016 : 425 000 €
2017 : 325 000 €
2018 : 150 000 €
- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AE FEDER d'un montant de 500 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 100 000 €
2016 : 100 000 €
2017 : 100 000 €
2018 : 100 000 €
2019 : 100 000 €
- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AP d'un montant de 7 400 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 2 987 500 €
2016 : 2 700 000 €
2017 : 1 025 000 €
2018 : 487 500 €
2019 : 200 000 €
- de voter au titre du programme « P150- Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie », une AP FEDER d'un montant de 26 359 915 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 2 900 000 €
2016 : 4 400 000 €
2017 : 4 400 000 €
2018 : 4 400 000 €
2019 : 4 400 000 €
2020 : 5 859 915 €
- de voter au titre du programme « P151- Préserver les ressources naturelles et les milieux », une AE d'un montant de 1 500 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 904 800 €
2016 : 537 500 €
2017 : 57 700 €
- de voter au titre du programme « P151- Préserver les ressources naturelles et les milieux », une AP d'un montant de 1 320 000 €, sur le chapitre 907, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 314 000 €
2016 : 591 000 €
2017 : 315 000 €
2018 : 100 000 €

- de voter au titre du programme « P152- Promouvoir le développement durable », une AE d'un montant de 475 000 €, sur le chapitre 937, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
2015 : 345 000 €
2016 : 75 000 €
2017 : 45 000 €
2018 : 10 000 €
- d'inscrire un crédit de paiement de 14 265 920,36 € sur le chapitre 905 - Aménagement des territoires ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 3 836 441 € sur le chapitre 935 - Aménagement des territoires ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 6 573 498,85 € sur le chapitre 907 - Environnement ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 3 939 802,46 € sur le chapitre 937 - Environnement ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 587 014,99 € sur le chapitre 904 – Santé et action sociale ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 198 777 € sur le chapitre 934 – Santé et action sociale ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 3 100 000 € sur le chapitre 906 – Gestion des fonds européens ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 € sur le chapitre 936 – Gestion des fonds européens ;
- d'affecter sur l'AE P022 « Soutenir le grand projet du Mont Saint Michel » un montant de 700 000 € au titre de l'opération P022O002 « Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19706-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-172

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Transports</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-

Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme P360 « Concrétiser le grand projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie », une AP CPER d'un montant de 1 800 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 0 €
N+1 : 1 438 222 €
N+2 : 361 778 €
- de voter au titre du programme P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », une AP d'un montant de 619 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 190 000 €
N+1 : 132 000 €
N+2 : 177 000 €
N+3 : 120 000 €
- de voter au titre du programme P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », une AP FEDER d'un montant de 154 750 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 0 €
N+1 : 77 375 €
N+2 : 77 375 €
- de voter au titre du programme P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », une AE d'un montant de 69 517 918 €, sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
N : 65 134 366 €
N+1 : 1 425 557 €
N+2 : 963 744 €
N+3 : 877 556 €
N+4 : 1 042 083 €
N+5 : 74 612 €
- d'affecter sur cette AE une tranche de 148 000 € au titre de l'opération P361O004 « Communication pour la valorisation du TER », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AE une tranche de 63 359 572,05 € au titre de l'opération P361O005 « Convention TER CRBN/SNCF », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter sur cette AE une tranche de 1 911 500 € au titre de l'opération P361O009 « Tarifications TER », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer, sur le chapitre 938 du budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes :
 - 63 359 572,05 € au titre de la contribution TER prévisionnelle 2015 prévue par la Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs,
 - 600 000 € au titre du produit tarifaire Liber'ter,
 - 750 000 € au titre du produit tarifaire Boos'ter,
 - 450 000 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Formation,
 - 69 500 € au titre du produit tarifaire Passeport Solidari'ter,
 - 25 500 € au titre du produit tarifaire Solidari'ter Emploi,

- 16 000 € au titre du produit tarifaire Visiter ;
- de voter au titre du programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux », une AP d'un montant de 300 000 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 77 899 €
 - N+1 : 75 000 €
 - N+2 : 75 000 €
 - N+3 : 72 101 €
- de voter au titre du programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux », une AE d'un montant de 60 000 €, sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 19 846 €
 - N+1 : 31 555 €
 - N+2 : 8 599 €
- de voter au titre du programme P363 « Moderniser le matériel ferroviaire », une AP d'un montant de 15 375 572 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 1 975 300 €
 - N+1 : 13 397 785 €
 - N+2 : 2 487 €
- de voter au titre du programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », une AP d'un montant de 7 682 831 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 624 874 €
 - N+1 : 4 723 976 €
 - N+2 : 1 344 531 €
 - N+3 : 789 450 €
 - N+4 : 200 000 €
- de voter au titre du programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », une AP CPER d'un montant de 2 599 208 €, sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 247 544 €
 - N+1 : 1 732 805 €
 - N+2 : 371 315 €
 - N+3 : 247 544 €
- de voter au titre du programme P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », une AP FEDER d'un montant de 2 599 209 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :
 - N : 247 544 €
 - N+1 : 1 732 805 €
 - N+2 : 371 316 €
 - N+3 : 247 544 €
- d'inscrire un crédit de paiement de 67 470 326 € sur le chapitre 938 « Transports » ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 46 570 352 € sur le chapitre 908 « Transports » ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 247 544 € sur le chapitre 906 « Gestion des fonds européens » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-17370-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-173

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction Transport Mer et Littoral - Service Aéroport, Ports, Activités maritimes</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, une autorisation de programme d'un montant de 4 402 000 € sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 4 402 000 €
- d'affecter, sur cette AP un montant de 4 339 000 € au titre de l'opération P260O002 « Ports Normands Associés», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'affecter, sur cette AP un montant de 63 000 € au titre de l'opération P260O004 « PNA -EMR», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 4 402 000 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – P.N.A pour l'année 2015 ;
- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, au titre des fonds **FEDER**, une autorisation de programme d'un montant de 14 800 370 € sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 0 €
 - 2016 : 8 942 000 €
 - 2017 : 3 700 000 €
 - 2018 : 2 158 370 €
- d'affecter, sur cette AP un montant de 14 800 370 € au titre de l'opération P260O004 « PNA-EMR», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- **de voter au titre du programme P260, Développer l'offre portuaire**, une autorisation d'engagement d'un montant de 969 136 € sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 969 136 €
- d'affecter, sur cette AE un montant de 623 425 € au titre de l'opération P260O002 « Ports Normands Associés», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'affecter, sur cette AE un montant de 345 711 € au titre de l'opération P260O004 « PNA -EMR», le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière
- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 969 136 € au Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg – P.N.A pour l'année 2015 ;
- **de voter au titre du programme P220, Développer les activités maritimes**, une autorisation de programme d'un montant de 212 750 € sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 147 750 €
 - 2016 : 55 000 €
 - 2017 : 10 000 €
- **de voter au titre du programme P220, Développer les activités maritimes**, une autorisation d'engagement d'un montant de 517 660 € sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 517 660 €
- **de voter au titre du programme P221, Soutenir les activités nautiques**, une autorisation de programme d'un montant de 575 000 € sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

- 2015 : 350 000 €
- 2016 : 100 000 €
- 2017 : 60 000 €
- 2018 : 65 000 €

- **de voter au titre du programme P221, Soutenir les activités nautiques**, une autorisation d'engagement d'un montant de 450 000 € sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 275 000 €
 - 2016 : 100 000 €
 - 2017 : 75 000 €
- **de voter au titre du programme P030, Développer l'offre aéroportuaire**, une autorisation de programme d'un montant de 560 400 € sur le chapitre 908, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 560 400 €
- d'affecter, sur cette AP un montant de 560 400 € au titre de l'opération P030O001 « Aéroport », sur le chapitre 908 du budget de la région, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 560 400 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie pour l'année 2015 ;
- **de voter au titre du programme P030, Développer l'offre aéroportuaire**, une autorisation d'engagement d'un montant de 200 000 € sur le chapitre 938, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :
 - 2015 : 200 000 €
- d'affecter, sur cette AE un montant de 200 000 € au titre de l'opération P030O001 « Aéroports » sur le chapitre 938 du Budget de la Région, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention de 200 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie pour l'année 2015 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de :
 - . 4 962 400 € sur le chapitre 908 « transports »,
 - . 699 999,59 € sur le chapitre 903 « culture, sports, loisirs »,
 - . 215 524 € sur le chapitre 909 « action économique »,
 - . 1 169 136 € sur le chapitre 938 « transports »,
 - . 400 000 € sur le chapitre 933 « culture, sports, loisirs »,
 - . 517 660 € sur le chapitre 939 « action économique » ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-17369-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-174

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction du Développement Numérique du Territoire</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-

Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation d'engagement de 918 950 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 694 700 €
2016 : 224 250 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de financement de 30 000 € au titre de l'opération « P340O005 – Service Numérique aux Citoyens », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation de programme de 510 000 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 500 000 €
2016 : 10 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation d'engagement FEDER de 200 000 € sur le chapitre **936** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 200 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P340** – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel, une autorisation de programme FEDER de 800 000 € sur le chapitre **906** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 500 000 €
2016 : 300 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P341** – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation, une autorisation d'engagement de 75 000 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 75 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P341** – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation, une autorisation de programme de 2 000 000 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €
2016 : 1 000 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P341** – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation, une autorisation de programme FEDER de 1 000 000 € sur le chapitre **906** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation d'engagement de 175 000 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 175 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation d'engagement CPER de 50 000 € sur le chapitre **935** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 50 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation de programme de 10 595 569 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 210 000 €
2016 : 2 800 000 €
2017 : 2 000 000 €
2018 : 2 725 569 €
2019 : 2 860 000 €

- d'affecter sur cette AP une tranche de financement de 180 000 € au titre de l'opération « P342O004 – Etudes infrastructure réseaux HD THD », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière.

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation de programme CPER de 50 000 € sur le chapitre **905** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2015 : 50 000 €

- de voter, pour au titre du programme **P342** – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée, une autorisation de programme FEDER de 2 000 000 € sur le chapitre **906** du budget de la Région, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établissant comme suit :

2016 : 2 000 000 €

- d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- 9 801 797,50 € sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires »
- 2 851 000 € sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires »
- 1 500 000 € sur le chapitre 906 « Gestion des Fonds Européens »
- 200 000 € sur le chapitre 936 « Gestion des fonds Européens »

- d'inscrire une recette d'un montant de 43 000 € sur le chapitre 935 « Aménagement des territoires » ;

- d'inscrire une recette d'un montant de 100 000 € sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou individualisations des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-18825-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-175

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction de l'Education et des Formations Sanitaires et Sociales</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme P130-accompagner les familles et lycéens, une AE d'un montant de 1 427 342 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	1 245 342 €
2016 :	120 000 €
2017 :	62 000 €

- de voter au titre du programme P130-accompagner les familles et lycéens, une AP d'un montant de 140 125 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	140 125 €
--------	-----------

- de voter au titre du programme P131-assurer le fonctionnement des lycées, une AE d'un montant de 33 402 965 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	33 293 450 €
2016 :	69 515 €
2017 :	40 000 €

- d'affecter sur cette AE une tranche de 120 000 € au titre de l'opération P131O002-« aides lycées publics », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P131-assurer le fonctionnement des lycées, une AP d'un montant de 15 425 000 €, sur le chapitre 902, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	5 943 992 €
2016 :	7 266 000 €
2017 :	1 925 008 €
2018 :	290 000 €

- de voter au titre du programme P132-promouvoir une politique éducative, une AE d'un montant de 1 017 500 €, sur le chapitre 932, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	1 017 500 €
--------	-------------

- de voter au titre du programme P170-accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales, une AE d'un montant de 5 180 973 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	5 180 973 €
--------	-------------

- d'affecter sur cette AE un montant de 3 325 078 € au titre de l'opération P170O002-versement bourses étudiants, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P171-contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales, une AE d'un montant de 19 509 716 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	19 509 716 €
--------	--------------

- de voter au titre du programme P171-contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales, une AP d'un montant de 968 725 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 :	968 725 €
--------	-----------

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 38 443 597 € sur le chapitre 932 – Enseignement ;

- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 9 211 352,82 € sur le chapitre 902 – Enseignement ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 24 690 689 € sur le chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 968 725 € sur le chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage ;
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-17876-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-179

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de voter au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une autorisation d'engagement de 1 036 156 € sur le chapitre 933, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 031 781 €

2016 : 4 375 €

- d'affecter sur cette autorisation d'engagement une tranche de 92 556 € au titre de l'opération P110O001 « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens », le Conseil régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une autorisation de programme de 650 000 € sur le chapitre 903, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 296 935 €

2016 : 353 065 €

- d'affecter sur cette autorisation de programme :

- une tranche de 40 000 € au titre de l'opération P110O001 : « valoriser le patrimoine culturel : études et moyens »,
- une tranche de 610 000 € au titre de l'opération P110O002 : « valoriser le patrimoine culturel : interventions », le Conseil régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'inscrire un crédit de paiement de

- 326 405 € sur le chapitre 903 « Culture, sports et loisirs »,
- 1 039 800 € sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-184

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction de l'Emploi de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-

Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme P050 - Accompagner et équiper les apprentis, une autorisation d'engagement d'un montant de 3 980 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 3 375 000 €
2016 : 605 000 €

- de voter au titre du programme P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA, une autorisation d'engagement d'un montant de 33 047 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 33 047 000 €

- de voter au titre du programme P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA, une autorisation de programme d'un montant de 1 165 000 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 265 000 €
2016 : 549 000 €
2017 : 251 000 €
2018 : 100 000 €

- de voter au titre du programme P054 - Participer aux investissements immobiliers dans les CFA, une autorisation de programme d'un montant de 1 350 000 €, sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 235 000 €
2016 : 865 000 €
2017 : 250 000 €

- de voter au titre du programme P055 - Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis, une autorisation d'engagement d'un montant de 13 000 000 €, sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 13 000 000 €

- d'affecter sur cette autorisation d'engagement un montant de 13 000 000 € au titre de l'opération P055O001 – Indemnités aux employeurs d'apprentis, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles une autorisation d'engagement de 1 895 000€ sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 164 546,47 €
2016 : 595 453,53 €
2017 : 135 000 €

- de voter au titre du programme P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles une autorisation d'engagement CPER de 245 000€ sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 147 000 €
2016 : 98 000 €

- de voter au titre du programme P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif une autorisation d'engagement de 569 000 € sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 :	205 800 €
2016 :	161 000 €
2017 :	161 000 €
2018 :	41 200 €

- de voter au titre du programme P162 Former pour qualifier / diplômer les demandeurs d'emploi une autorisation d'engagement de 3 660 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 :	2 127 747 €
2016 :	1 482 253 €
2017 :	50 000 €

- de voter au titre du programme P163 Garantir les conditions de formation une autorisation d'engagement de 2 584 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 :	2 555 069 €
2016 :	24 689 €
2017 :	4 242 €

- de voter au titre du programme P163 Garantir les conditions de formation une autorisation d'engagement FSE de 630 000 € sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 :	252 000 €
2016 :	189 000 €
2017 :	189 000 €

- de voter au titre du programme P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales une autorisation d'engagement de 13 240 200 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 :	9 256 696 €
2016 :	3 983 504 €

- de voter au titre du programme P165 Sécuriser les parcours une autorisation d'engagement de 1 710 000 € sur le chapitre 931, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 :	1 197 000 €
2015 :	513 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 114 817 733 ,18 € sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 252 000 € sur le chapitre 936 « Gestion des fonds européens » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 900 000 € sur le chapitre 939 « Action économique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 8 832 176 € sur le chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-18002-BF-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-185

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AP d'un montant de 9 109 489 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 8 609 489 €

2017 : 500 000 €

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AP FEDER d'un montant de 15 400 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 500 000 €

2016 : 2 500 000 €

2017 : 2 600 000 €

2018 : 2 600 000 €

2019 : 2 600 000 €

2020 : 2 600 000 €

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », une AP d'un montant de 1 105 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 555 000 €

2016 : 135 000 €

2017 : 415 000 €

- de voter au titre du programme P302 « Développer l'économie sociale et solidaire », une AP d'un montant de 252 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 145 500 €

2016 : 106 500 €

- de voter au titre du programme P303 « Renforcer la structure financière des entreprises », une AP d'un montant de 2 000 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 000 000 €

- de voter au titre du programme P303 « Renforcer la structure financière des entreprises », une AP FEDER d'un montant de 11 200 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €

2016 : 3 000 000 €

2017 : 1 500 000 €

2018 : 1 700 000 €

2019 : 2 000 000 €

2020 : 2 000 000 €

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AE d'un montant de 1 191 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 665 000 €

2016 : 398 000 €

2017 : 128 000 €

- de voter au titre du programme P300 « Accompagner les projets des entreprises », une AE FEDER d'un montant de 600 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 100 000 €

2016 : 100 000 €

2017 : 100 000 €

2018 : 100 000 €

2019 : 100 000 €

2020 : 100 000 €

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de

développement économique du territoire », une AE d'un montant de 2 650 523 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 105 523 €
2016 : 695 500 €
2017 : 378 500 €
2018 : 378 500 €
2019 : 92 500 €

- d'affecter sur cette AE les montants suivants :

. 26 000 € au titre de l'opération P301O001 « Attractivité et promotion économique »,
. 10 000 € au titre de l'opération P301O008 « Partenariat/actions »,
. 20 000 € au titre de l'opération P301O009 « Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises »,
. 10 523 € au titre de l'opération P301O010 « Redynamisation économique des territoires »,
le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P301 « Accompagner les stratégies de développement économique du territoire », une AE FEDER d'un montant de 7 250 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 710 000 €
2016 : 1 160 000 €
2017 : 1 160 000 €
2018 : 1 260 000 €
2019 : 1 380 000 €
2020 : 1 580 000 €

- de voter au titre du programme P302 « Développer l'économie sociale et solidaire », une AE d'un montant de 1 103 500 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 689 875 €
2016 : 251 125 €
2017 : 100 000 €
2018 : 50 000 €
2019 : 12 500 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 13 997 204 € sur le chapitre 909 « Action économique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 3 719 560,76 € sur le chapitre 939 « Action économique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 3 500 000 € sur le chapitre 906 « Gestion des fonds européens » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 810 000 € sur le chapitre 936 « Gestion des fonds européens » ;

- d'inscrire une recette de 13 997 204,05 € sur le chapitre 909 « Action économique » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19724-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-186

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015- DESRI - Recherche et Innovation</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

JOSSEAUME, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AP d'un montant de 1 520 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 460 000 €
2016 : 660 000 €
2017 : 400 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AP CPER d'un montant de 1 100 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 300 000 €
2016 : 500 000 €
2017 : 300 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AP FEDER d'un montant de 1 200 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 600 000 €
2016 : 300 000 €
2017 : 300 000 €

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AP d'un montant de 1 000 000 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 000 000 €

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AP FEDER d'un montant de 400 000 €, sur le chapitre 906, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 400 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AE d'un montant de 5 403 091 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 315 892 €
2016 : 1 785 117 €
2017 : 1 367 190 €
2018 : 747 392 €
2019 : 187 500 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 25 000 € au titre de l'opération P280O027 « Soutien aux projets de recherche émergents » pour les expertises, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AE CPER d'un montant de 500 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 100 000 €
2016 : 300 000 €
2017 : 100 000 €

- de voter au titre du programme P280 « Soutenir la recherche publique », une AE FEDER d'un montant de 900 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 0 €
2016 : 449 999 €
2017 : 366 666 €
2018 : 83 335 €

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AE d'un montant de 6 556 165,83 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 3 945 880,83 €

2016 : 1 904 925 €

2017 : 705 360 €

- d'affecter sur cette AE les montants suivants :

. 1 642 700 € au titre de l'opération P281O010 « MIRIADE Fonctionnement de l'EPL »,

. 400 000 € au titre de l'opération P281O001 « MIRIADE Impulsion Conseil et RDT »,

le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P281 « Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises », une AE FEDER d'un montant de 3 500 000 €, sur le chapitre 936, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2015 : 1 200 000 €

2016 : 1 650 000 €

2017 : 650 000 €

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les aides suivantes :

. 1 642 700 € à la MIRIADE, au titre du fonctionnement de l'EPL pour l'année 2015,

. 400 000 € à la MIRIADE pour les subventions Impulsion-Conseil qui seront attribuées sur l'exercice 2015 ;

- de voter au titre du programme P282 « Soutenir les grands projets de recherche », une AE d'un montant de 200 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établissant comme suit :

2014 : 155 000 €

2015 : 45 000 €

- d'inscrire un crédit de paiement de 11 040 000 € sur le chapitre 939 Action économique ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 11 516 562,25 € sur le chapitre 909 Action économique ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 200 000 € sur le chapitre 936 Gestion des fonds européens ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 000 € sur le chapitre 906 Gestion des fonds européens ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19739-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-187

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Rapports budgétaires (RB)
Titre	<i>BP 2015 - Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 12 contre (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth

- de voter au titre du programme P350 « Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques », une AP d'un montant de 2 375 084,79 €, sur le chapitre 909, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 1 245 084,79 €
2016 : 790 000 €
2017 : 250 000 €
2018 : 90 000 €

- de voter au titre du programme P350 « Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques », une AE d'un montant de 1 370 327 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 940 327 €
2016 : 430 000 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 10 000 € au titre de l'opération P350O011 « Soutien au développement des filières », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- de voter au titre du programme P351 « Promouvoir la destination Normandie », une AE d'un montant de 2 280 000 €, sur le chapitre 939, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

2015 : 2 166 000 €
2016 : 114 000 €

- d'affecter sur cette AE un montant de 2 280 000 € au titre de l'opération P351O001 « Comité Régional du Tourisme de Normandie », le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « Action Economique » une subvention d'un montant de 2 280 000 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015 ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 2 313 436 € sur le chapitre 909 « Action Economique » ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 3 556 579,25 € sur le chapitre 939 « Action Economique » ;

- d'inscrire une recette d'un montant de 581 047 € sur le chapitre 909 « Action Economique » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et/ou aux individualisations des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 24 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 24 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19704-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-188

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Groupements de commandes relatifs aux travaux préparatoires à la fusion entre les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux préparatoires à la fusion entre les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie « Volet convergence des systèmes bud-

gétaires et financiers » dont le coordonnateur est le président de la région Haute-Normandie ;

- de constituer et de coordonner un groupement de commandes relatif aux travaux préparatoires à la fusion entre les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie « Volet convergence des systèmes d'information » ;

- de procéder à l'élection d'un membre titulaire et de son suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la Région, pour siéger à la commission d'appel d'offres des groupements de commandes, comme suit :

- sur le « volet convergence budgétaire et financière » : Gaëlle Pioline (titulaire), Jérôme Virlouvét (suppléant)
- sur le « volet convergence des deux systèmes d'information » : Vincent Louvet (titulaire), François Digard (suppléant)

- d'autoriser le Président à signer :

- . avec la Région Haute-Normandie, les conventions constitutives des deux groupements de commandes relatifs aux travaux préparatoires à la fusion entre les Régions Basse-Normandie et Haute-Normandie, jointes en annexes,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19856-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-189

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Remise gracieuse</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la remise gracieuse de la créance, pour un montant total de 5 445,80 € conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18969-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-190

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Délégation à la Commission Permanente pour le vote des modèles types de conventions</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour exercer les compétences d'approbation et de modification des modèles types de conventions relatives aux subventions régionales.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19735-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-191

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Règlement des subventions régionales - Version actualisée</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter la nouvelle version du règlement des subventions de la Région Basse-Normandie, ci-après annexé. Les modifications s'appliqueront à compter du 1^{er} février 2015.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19295-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-192

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Règlement budgétaire et financier - Nouvelle version</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPART (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19358-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-193

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Les contrats de plan Etat Région pour la période 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

A la suite des débats intervenus en Assemblée Plénière, et d'un commun accord avec l'ensemble des membres présents, il a été décidé de modifier la rédaction de la délibération, rédigée initialement comme suit : « autoriser le Président à signer le protocole d'accord politique... » par « autoriser le Président à signer le protocole d'accord... », afin de supprimer le terme « politique ».

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 13 abstentions (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY),

- d'approuver les éléments de cadrage de la négociation des Contrats de plan État-Région pour la période 2015-2020 tels que présentés en annexe ;
- de formaliser les principes d'intervention de l'État et de la Région à inscrire au prochain Contrat de plan régional, de leur application aux volets thématiques retenus et l'évaluation des enveloppes prévisionnelles afférentes dans un protocole d'accord État-Région ;
- d'autoriser le président à :
 - engager les négociations avec l'État en vue d'élaborer les Contrats de plan État-Région pour la période 2015-2020 ;
 - signer le protocole d'accord avec le Premier Ministre présentant les grandes orientations du contrat de plan, les principales opérations retenues dans chacun des volets thématiques et territorial et précisant les engagements financiers réciproques des signataires, dans les limites fixées par le cadre défini en annexe ;
 - signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20338-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-194

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux : renouvellement des contrats de Parc pour la période 2015-2017</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Jean-Marc LEFRANC, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les contrats de Parc 2015-2017, présentés en annexes 1, 2 et 3, avec les

trois Parcs naturels régionaux de Basse-Normandie ;

- d'approuver les projets de conventions-types, présentés en annexes 4, 5 et 6 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les programmes d'actions annuels, les bilans annuels des actions menées, et les éventuelles modifications des contrats de Parc ;
- de m'autoriser à signer les contrats de Parc 2015-2017 et les déclinaisons annuelles des différentes conventions – les conventions devant être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-18523-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-195

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale 2014-2020 : approbation des contrats-cadre d'action territoriale</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote sur le

dossier relatif au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du pays d'Argentan, pays d'Auge Ornaïs et pays d'Ouche,

- d'approuver les projets de contrats-cadre d'action territoriale annexés et concernant les territoires suivants :
 - pays du Bocage Ornaïs (annexe 1)
 - pays d'Alençon (annexe 2)
 - pays du Cotentin (annexe 3)
 - pays du Sud Calvados (annexe 4)
 - pays de Coutances (annexe 5)
 - pays du Perche Ornaïs (annexe 6)
 - pays du Bessin au Virois (annexe 7)
 - PETR du pays d'Argentan, pays d'Auge Ornaïs et pays d'Ouche (annexe 8)
 - pays d'Auge (annexe 9)
- d'approuver l'annexe 10 relative au soutien à l'ingénierie des pays à partir de 2015,
- de modifier la délibération n° 14-11-147 relative au soutien à l'ingénierie des pays à partir de 2015 en remplaçant la limite du montant d'engagement annuel par 875 459 € au lieu de 775 459 € et en remplaçant l'annexe 1 de cette délibération par l'annexe 10 jointe,
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à des modifications mineures des contrats et pour individualiser l'attribution des subventions en investissement et en fonctionnement au titre de ces contrats-cadre,
- d'autoriser le Président à signer ces contrats-cadre.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-196

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Appel à projet 'Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie' - cahier des charges Défi'Bat 2015</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le jeudi 18 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Dominique JOUIN, Christian LEMARCHAND, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Marc LEFRANC, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Sylvie ERRARD (pouvoir à Jérôme VIRLOUVET), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Hélène MIALON-BURGAT), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Léone BESNARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Ludovic ASSIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Josiane TOMASETTO), Marine LEMASSON (pouvoir à Annie BIHEL), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER), Clara OSADTCHY (pouvoir à Mickaël MARIE), Laurent SODINI (pouvoir à Corinne FERET),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le cahier des charges, joint en annexe 1, dans le cadre de l'appel à projet « Défi'Bat 2015 »,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141218-19453-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-197

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Appel à projets 2015 du programme IDEM "Initiatives numériques des collectivités"</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2015 du programme IDEM « Initiatives numériques des collectivités – IDEM Normandie 2015 »

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et à l'attribution des crédits
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19053-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-198

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Projet Innovance</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de soutenir le projet Innovance par la participation de la Région dans la constitution de la SEM Innovance, Centre de Recherche et Développement métiers et compétences Fibre

optique ;

- de participer au montage de la réponse à l'appel à projet qui sera lancé par l'Etat dans la cadre du PIA 2 lié au plan Souveraineté Télécom et d'accepter le principe du cofinancement du plateau technique à Mortain, le montage final sera soumis à l'approbation du Conseil régional dès la finalisation du dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19362-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-199

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : modalités d'intervention de la Région Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider les modalités d'intervention de la Région en matière de démographie médicale et d'accompagnement de projets à savoir contribuer à l'investissement immo-

bilier sous maîtrise d'ouvrage publique, avec une participation plafonnée à 175 000 € maximum suivant les modalités prévues dans le règlement d'intervention présenté en annexe.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18824-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-200

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Convention cadre EPLE-REGION relative aux modalités d'exercice des compétences partagées entre la Région, les lycées et établissements assimilés.</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer la convention cadre EPLE/Région (annexe 1) avec chacun des établissements bas- normands.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18620-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-201

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Actualisation du Programme Prévisionnel d'Investissement 2007-2015 dans les lycées pour l'année 2015</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter l'avenant au Programme Prévisionnel d'Investissements 2007-2015 dans les lycées pour l'année 2015, joint en annexe,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19419-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-202

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Aide à la diffusion sur les salons spécialisés hors région et à l'étranger</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter les nouvelles modalités d'intervention proposées ci-après, pour l'aide à la diffusion sur les salons spécialisés hors région et à l'étranger au titre du Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL), sachant que l'enveloppe dédiée à ce dispositif reste constante en 2015 :

- . prise en charge à 50 % plafonnée à 75 € par nuitée,
 - . prise en charge des frais kilométriques (sur la base de 0.40 € du kilomètre) et des péages,
 - . 50 % des frais de traduction et de publication pour les supports de communication,
 - . un minimum de 1000 € de dépenses sera pris en compte pour une subvention minimale de 500 €,
 - . présence obligatoire de l'éditeur sur le salon par lui-même ou son représentant, en cohérence avec la ligne éditoriale de sa structure par rapport à l'envergure du salon (référence Centre National du Livre) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19321-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-203

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Convention cadre pluriannuelle de partenariat Région Basse-Normandie et l'INRA</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à finaliser et à signer :

- la convention cadre pluriannuelle de partenariat relative à la mise en œuvre d'un partenariat sur le soutien et le renfort des capacités de recherche, formation et innovation, avec l'Institut National de Recherche Agronomique,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19178-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-204

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Mise en oeuvre de la gestion opérationnelle du programme de développement rural FEADER 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les dispositifs d'aides « Dotation Jeune Agriculteur » et « Prêts Bonifiés » joints en annexes 3 et 4, comme cadre d'intervention du FEADER au titre de la période 2015-2020, pour la mesure en faveur de l'installation en agriculture ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention tripartite relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1310/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Basse-Normandie, pour la période 2015-2020, avec l'Etat et l'Agence de Service et de Paiement, en annexe 1 jointe, en application du point 2 de l'article 65 du R(UE) n° 1305/2013, du décret n° 2014-580 du 03 juin 2014 et des délibérations n° AP 13-12-148 et n° AP 14-06-83 du Conseil régional de Basse-Normandie du 20/12/2013 et du 27/06/2014,

- les conventions relatives à la délégation de certaines tâches de l'autorité de gestion du programme de développement aux services déconcentrés de l'Etat, en annexe 2 jointe (annexes 2.1, 2.2 et 2.3),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 6 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19268-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-205

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Modification des statuts des syndicats mixtes en lien avec la filière équine</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider les statuts modifiés :
 - du Syndicat mixte de l'Hippodrome de Deauville (annexe 1),
 - du Syndicat mixte du centre de Promotion de l'Elevage, celui-ci prenant l'appellation « Pôle hippique de Saint-Lô » (annexe 2),
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19174-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-206

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>FSE 2014-2020 Actions innovantes - Erasmus Plus Mobilité européenne - Règlements des subventions</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les règlements de subvention et modèle de convention en annexes 1 et 2 (FSE Actions innovantes pour l'orientation professionnelle et la formation tout au long de la vie, Erasmus + Mobilité européenne en formation professionnelle),
- de déléguer à la Commission Permanente l'autorisation d'apporter des ajustements à ces documents,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19046-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-207

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Sécuriser les parcours (P165)
Titre	<i>Règlement régional de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau Règlement régional de rémunération, tel que présenté en annexe jointe n°1,

- de renoncer à ce que la Région demande l'exécution de la décision de justice du 1^{er} avril 2014 pour la seule partie mentionnée à l'annexe jointe n°2 ;
- d'accorder en conséquence une remise gracieuse pour un montant de 2000 euros du au titre de la décision de justice du 1er avril 2014, conformément à l'annexe jointe n°2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19163-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-208

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Nouvelles compétences de la Région au 1er Janvier 2015 suite à la Loi du 5 mars 2014</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de déléguer à la Commission Permanente l'autorisation de signer tous les actes utiles à la

mise en œuvre des nouvelles compétences de la Région au 1^{er} janvier 2015 suite à la loi du 05 mars 2014, tout en informant l'Assemblée Plénière régulièrement de la mise en application.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-18944-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-209

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Mise en place au 1er Janvier 2016 d'un SIEG "Parcours Réussite vers la qualification"</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

D'approuver la création au 1^{er} janvier 2016 du SIEG « REUSSIR » et de déléguer à la

Commission Permanente l'approbation de tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19182-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-210

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Renforcer la structure financière des entreprises (P303)
Titre	<i>Aides à l'économie - Principes de la nouvelle stratégie d'ingénierie financière de la Région</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter les principes de la nouvelle stratégie d'ingénierie financière de la Région, conformément aux annexes jointes,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-19845-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-211

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Modification des dispositifs de soutien à la Recherche</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'évolution du dispositif « Cofinancement de projets nationaux » pour l'abonder uniquement avec des fonds FEDER et au fil de l'eau afin de réorienter les

financements régionaux vers d'autres dispositifs de soutien qui sont de plus en plus prisés par les chercheurs ;

- d'approuver le remplacement du recours à des experts scientifiques extérieurs à la région, mandatés et rémunérés individuellement pour chaque dossier expertisé, par l'utilisation du COPIL du SRESR pour évaluer les dossiers déposés à la Région dans le cadre des dispositifs suivants :
 - Soutien aux chaires d'excellence,
 - Soutien aux projets émergents,
 - Soutien au retour de jeunes chercheurs partis à l'étranger.
- d'adopter :
 - le règlement du dispositif de soutien aux allocations de recherche doctorales financées à 100% (Région/FEDER), placé en annexe 1,
 - le règlement du dispositif de soutien aux allocations de recherche doctorales cofinancées par la Région Basse-Normandie, placé en annexe 2
 - le règlement du dispositif de soutien aux projets émergents, placé en annexe 3,
 - le règlement du dispositif d'accès aux programmes européens, notamment ceux du Programme Horizon 2020, placé en annexe 4,
 - le règlement du dispositif de cofinancement de projets du Programme européen INTERREG, placé en annexe 5,
 - le règlement du dispositif de soutien aux chaires d'excellence, placé en annexe 6,
 - le règlement du dispositif de soutien au retour de jeunes chercheurs partis à l'étranger, placé en annexe 7,
 - le règlement du dispositif de soutien aux colloques scientifiques nationaux et internationaux organisés en Basse-Normandie, placé en annexe 8.
- de donner délégation à la commission permanente pour :
 - attribuer les subventions dans le cadre de ces dispositifs,
 - approuver les conventions afférentes dans le cadre de ces dispositifs.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-213

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean-Louis GERARD, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adhérer au comité d'organisation du Grand Départ du Tour de France 2016 dans la Manche, dénommé "La Manche – Ouest Normandie – « A son tour » - Grand départ Tour de France 2016" ;

- d'approuver, les statuts du comité d'organisation, tels qu'ils figurent en annexe ;

- d'autoriser le Président à désigner les représentants de la Région au sein du comité d'organisation ;

- d'acter le principe d'une participation financière de la Région, dont le montant sera défini ultérieurement ;

- de déléguer à la Commission Permanente toutes les décisions relatives au Tour de France 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20505-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-214

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) : Présentation de la maquette régionale</i>

- - - - -

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

- - - - -

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de solliciter la reconnaissance de la Région Basse-Normandie en tant qu'organisme intermédiaire pour se voir confier par l'Etat, par délégation de gestion, les mesures régionalisables du Programme Opérationnel 2014-2020 du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche ;

- d'autoriser le Président :

- à transmettre à l'Autorité de Gestion, la répartition de la maquette régionale FEAMP présentée en annexe ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141219-20507-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-12-215

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	<i>Création d'un Fonds Régional Innovation en partenariat avec Bpifrance</i> <i>Annule et remplace la délibération AP 14-12-212 pour erreur matérielle</i>

Réunion des 18 et 19 DÉCEMBRE 2014

Réuni le vendredi 19 décembre 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Jean-Louis GERARD, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Arnaud FONTAINE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marie-Dominique FRIGOUT (pouvoir à Vincent LOUVET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Sylvie DELAUNAY), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à Florence MAZIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la création d'un Fonds Régional d'Innovation géré par Bpifrance ;
- d'affecter sur l'AP P281 - Valoriser la recherche et l'innovation un montant global de 1 000 000,00 € pour l'abondement du Fonds Régional d'Innovation géré par Bpifrance ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, une dotation pour un montant total de 1 000 000,00 € à Bpifrance Régions pour l'abondement du Fonds Régional d'Innovation ;
- d'approuver la convention jointe en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer les dotations annuelles et ajuster les modalités d'intervention du FRI ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 janvier 2015
et de la réception en Préfecture le 30 janvier 2015.
Identifiant : 014-231400011-20141219-21947-DE-1-1